



Patrice de La Broise  
Président de la société française des sciences  
de l'information et de la communication  
69 bis, rue Nationale  
59800 LILLE  
patrice.de-la-broise@univ-lille.fr

Monsieur Emmanuel ETHIS  
Recteur de la région académique Bretagne  
Recteur de l'académie Rennes  
96 Rue d'Antrain  
35700 RENNES

Paris, le 16/05/2022

Objet : Demande de dérogation aux quotas de bacheliers technologiques dans les parcours du BUT Information-Communication.

Monsieur le Recteur,  
Cher Emmanuel,

La Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication (SFSIC) représente l'ensemble de sa communauté universitaire, tant sur le volet de la recherche que sur celui de la formation. À ce titre, la SFSIC a été sollicitée ces dernières semaines, et à plusieurs reprises, par de nombreux collègues exerçant en IUT, inquiets des effets de Parcoursup sur les formations et les étudiants inscrits en Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) dans les cinq parcours de la mention « information-communication ».

Si les enseignants-chercheurs en IUT se réjouissent d'une mixité entre étudiants issus de diverses filières du baccalauréat, ils constatent néanmoins que l'imposition de quotas butte, à plusieurs égards, sur la réalité du terrain :

- Elle contredit tout d'abord *les souhaits d'orientation exprimés par les étudiants*. Ainsi, cette année, les taux de candidatures des bacheliers technologiques enregistrés en BUT information-communication oscillent entre 9% et 35%, selon les parcours et les établissements, avec une moyenne nationale à 20% environ. Ces chiffres manifestent un décalage notable avec l'objectif affiché de 50%.

- Elle génère ensuite un *malaise grandissant parmi les étudiants issus de filières technologiques* qui, une fois inscrits en BUT, n'entendent cependant pas poursuivre leur formation et l'abandonnent dès la première année, voire dès le premier semestre. Paradoxalement, l'imposition de quotas apparaît ici discriminante en ce qu'elle empêche d'autres bacheliers, autrement motivés et préparés, d'accéder à des formations au sein desquelles ils s'épanouiraient.
- Elle *contrevient, enfin, à la nature même des métiers* auxquels forment les parcours de BUT en information-communication (Communication des organisations, Information numérique dans les organisations, Journalisme, Métiers du livre et du patrimoine, Publicité) qui, tous, exigent des prérequis en synthèse, culture générale et expression écrite pour former des éditeurs, des responsables de communication, des journalistes ou des publicitaires. Ces métiers ont pour point commun de mobiliser *des compétences en expression écrite et orale dont l'acquisition constitue un préalable à une formation universitaire professionnalisante en information et communication*. En dépit d'efforts considérables de la part de nos collègues, l'inadéquation entre les exigences académiques et professionnelles de nos BUT et les acquis des bacheliers technologiques met en difficulté ces derniers et compromet le projet pédagogique dans ses objectifs et modalités d'accomplissement.

À ce jour, seul le parcours « Métiers du livre et du patrimoine » bénéficie d'un traitement dérogatoire, en raison du « trop faible nombre de candidatures issues de la voie technologique ». Or le vivier de bacheliers technologiques, assurément très insuffisant dans cette filière, l'est également dans l'ensemble des parcours de la mention. *Nous demandons donc que cette dérogation, de bon sens, soit étendue aux cinq parcours en « information-communication »*, comme elle le fut l'an passé, et qu'une réflexion soit engagée pour que les futurs bacheliers technologiques bénéficient, au lycée, d'une préparation nécessaire à l'accomplissement de leur projet de formation universitaire.

Nous partageons, avec nos tutelles, l'idéal d'un droit à la formation pour toutes et tous. Mais cet idéal suppose de ne pas fragiliser des projets pédagogiques exigeants et de ne pas décevoir celles et ceux qui y aspirent. C'est pourquoi nous vous demandons d'accorder aux acteurs du terrain, au plus proche des étudiants, de la pédagogie et de l'insertion professionnelle, la possibilité de sélectionner leurs publics les plus motivés et les mieux préparés.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à cette demande de dérogation, dûment justifiée et exprimée au nom des enseignants-chercheurs en sciences de l'information et de la communication, je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, cher Emmanuel, en l'expression de mes respectueuses et cordiales salutations.



Patrice de La Broise  
Président de la SFSIC